



INFO *Réau*

Décembre 2023 - Numéro 64



Crédit photo Les Nouveaux Constructeurs (projet construction Bourg)



Résidence des Coquelicots



Les concerts de poche



Anniversaire de la police pluricommunale

Le comité de rédaction

Alain AUZET,
Maire
Farid BA IDRISSE,
Conseiller Municipal Délégué
Nathalie KLECZINSKI,
Conseillère Municipale
Magali MOULINOT,
Service Communication
Françoise PERREAU,
Membre Bénévole

Ont participé à ce numéro :

Les associations réaltaises
Christelle BONILLO
Joffrey ESCARGUEL
Angélique LETACHE
Aurélie ROBIN
La police pluricommunale

Mentions légales

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Méline KLECZINSKI et Virginie PADUA

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à 690 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

Sommaire du numéro 64

Que s'est-il passé à Réau ?	1
Dossiers du trimestre	7
Action sociale	9
Urbanisme et travaux	11
La vie associative	13
Info Grand Paris Sud	15
Info Pratique	17



Les naissances et les mariages

Naissance :

Lucas, Patrice, Rémy DOUSSET, 12 novembre 2023

Mariage :

Aucun mariage n'est à recenser dans ce numéro





Alain Auzet Maire de Réau

Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Tout d'abord, je vous adresse, au nom du conseil municipal et avec quelques jours d'avance, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2024 ! Nous souhaitons que 2024 permette l'avènement de certains projets majeurs pour la commune. Comme vous le lirez dans ce numéro, un programme immobilier de trente-quatre maisons individuelles verra le jour d'ici deux ans dans le bourg. Il est porté par le promoteur « Les Nouveaux Constructeurs ». Le permis de construire a été accordé dans le courant du mois de décembre. Il s'agit d'une opération dont les discussions ont commencé il y a plusieurs années. Les parcelles concernées ont fait l'objet dernièrement de beaucoup de convoitise de la part de différents promoteurs, pour des projets nettement plus denses. Autre sujet d'urbanisme, nous avons bon espoir de faire aboutir le projet de la future mairie courant 2024. Celui-ci a pris du retard, le promoteur ayant beaucoup de peine à répondre à nos interrogations légitimes. Parallèlement, nous espérons que la nouvelle place des Saint-Pères pourra être rétrocédée à la commune en ce début d'année. Cela nous permettra, par exemple, d'y exercer pleinement notre pouvoir de police, ou encore d'imaginer un aménagement paysager sur l'espace de cette place, aujourd'hui gravillonné. Dans un autre registre, cela fait bientôt une année que la police pluricommunale de Vert-Saint-Denis/Réau a été mise en place.

« Nous souhaitons que 2024 permette l'avènement de certains projets majeurs pour la commune. »

Nous attendions ce nouveau service avec impatience, notamment pour traiter les questions de stationnement, de stops « non respectés », et autres incivilités. Le service a été au rendez-vous. Vous retrouverez dans ce numéro un article revenant sur cette première année. D'autres dossiers de plus long terme font l'objet de discussions ou sont en préparation. C'est le cas par exemple du projet de développement économique autour du site aéronautique de Villaroche. Il s'agit d'un projet piloté par l'Etat, dans une démarche de réindustrialisation de la France. Il est labellisé « territoire d'industrie » et pourrait être retenu prochainement dans le dispositif « France 2030 ». Initialement prévu sur près de 400 hectares sur les communes de Réau et Montereau-sur-le-Jard, sa surface a été réduite à 150 hectares sur notre commune et une trentaine sur l'emprise de l'aérodrome. L'ambition est d'attirer une entreprise de taille majeure. L'activité logistique, déjà présente sur le territoire, est exclue. Les acquisitions foncières sont en cours, et un PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) devrait être finalisé dans le premier semestre. Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans les prochains numéros d'Info Réau. En attendant, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année. Et surtout, prenez-soin de vous, car c'est bien là l'essentiel !

Alain AUZET
Maire de RÉAU

Les 100 ans au Plessis-Picard

Le 5 octobre, à la Maison de Retraite du Plessis-Picard, nous avons célébré un événement extraordinaire : le centième anniversaire de Mme Zimmerman. Cette journée spéciale à laquelle ont assisté Alain Auzet, le Maire de Réau, et Angélique Letache, Maire-Adjointe chargée du CCAS. Les couloirs étaient remplis de sourires chaleureux et de joie, témoignant de l'atmosphère festive qui régnait dans l'établissement et nous avons pu fêter dignement cet anniversaire sous la direction bienveillante de Latifa Zeghoudi, et de tout le personnel, aux petits soins pour les résidents.



Réau revêt ses habits de fêtes



Comme vous avez pu le constater des petits lutins sont venus embellir et compléter la décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année. Ces créations faites de manière bénévole par Marie-Claire et Corinne, toutes deux de Réau ainsi qu'Anne de Moissy-Cramayel. Les habitants les remercient chaleureusement pour leur travail de qualité et leurs dons à la commune. En complément l'une des réaltaises a ouvert sa micro-entreprise, « Marie Poppies ! » Encore une fois mille mercis à elles !

L'inauguration de la résidence des Coquelicots

Le 14 octobre dernier, Réau a célébré une étape importante de son histoire avec l'inauguration officielle de la résidence des Coquelicots. Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Alain Auzet, Maire de Réau, de nombreux élus du conseil municipal, des nouveaux résidents enthousiastes, et des acteurs clés de la transformation de cette ancienne ferme en un magnifique lieu de vie. La résidence des Coquelicots incarne la fusion réussie entre le passé riche de la région et une vision plus moderne. L'événement d'inauguration a été le point culminant de mois de travail acharné, de rénovations méticuleuses et de collaboration entre diverses parties prenantes. Alain Auzet a souligné l'importance de préserver le patrimoine tout en adaptant les structures pour répondre aux besoins contemporains. Il a exprimé sa fierté pour la transformation réussie de cette ancienne ferme en une résidence moderne, soulignant le rôle crucial que joue la préservation de l'histoire dans le développement de la commune.



passé à Réau ?

L'accueil des nouveaux habitants

Le 18 novembre 2023, la commune de Réau a ouvert grand ses portes pour accueillir ses nouveaux habitants. La matinée a débuté par un accueil gourmand suivi d'une projection de diaporama captivante qui a permis aux nouveaux arrivants de plonger dans l'âme de Réau. L'événement s'est poursuivi avec la présentation du Maire de Réau, Alain Auzet, ainsi que des élus locaux et des responsables d'associations. Ils ont partagé avec enthousiasme leur vision de la vie communale, les projets à venir, et les opportunités pour les nouveaux habitants de s'impliquer dans la vie de la commune. Tous se sont réunis, ensuite autour d'un verre de l'amitié en compagnie d'Olivier Faure, notre Député, Stéphanie Lemoeur, son Assistante Parlementaire sans oublier Virginie Thobor, notre Conseillère Départementale.



La cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre, une date emblématique, est l'occasion pour Réau de se souvenir de l'histoire, de célébrer la paix, et de rendre hommage à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde meilleur. Cette année encore, la cérémonie commémorative du 11 novembre a été un moment solennel à Réau, réunissant les habitants, dans le respect du devoir de mémoire. Sous la présidence d'Alain Auzet, Maire de Réau, la cérémonie a débuté devant le monument aux morts, où une foule respectueuse s'est rassemblée pour rendre hommage aux héros tombés pendant la Première Guerre mondiale et à tous les soldats qui ont combattu pour la liberté. La cérémonie a été marquée par la lecture des noms des Réaltais tombés au combat par Mr Baudin et Mr Garnot, un geste symbolique pour se souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. La présence des élèves de l'école de Réau a été particulièrement touchante, montrant que les générations futures restent attachées à l'héritage de paix laissé par ceux qui ont combattu. La cérémonie s'est poursuivie par le dépôt de gerbes par les autorités locales et les associations d'anciens combattants puis nous nous sommes réunis autour d'un verre de l'amitié, servi à la salle des fêtes.

Les Concerts de Poche



Le 20 octobre, un moment magique imprégné de musique classique a envoûté une salle comble lors du Concert de Poche, mettant en vedette les virtuoses Victor Demarquette au piano et son père, Henri Demarquette au violoncelle. Cet événement unique ne s'est pas limité à la scène, mais a également étendu son impact grâce à plusieurs ateliers organisés dans divers endroits, tissant un fil harmonieux entre les générations et les horizons. De l'école de la Colombe au Centre Pénitentiaire Sud Francilien, en passant par la Maison de Retraite du Château du Plessis-Picard, la musique classique a effacé les barrières pour toucher les cœurs et les âmes, rappelant ainsi le pouvoir transformateur de l'art sur la communauté.



Parmi les ateliers proposés par les Concerts de Poche, l'un d'eux s'est tenu au Centre Pénitentiaire Sud Francilien. Nathalie Kleczinski, conseillère municipale chargée de la communication a eu le privilège d'y assister en présence des organisateurs, de Victor Demarquette, d'une comédienne, et bien sûr, de quelques personnes détenues, volontaires pour cet atelier. Ce dernier s'est déroulé dans une ambiance conviviale, avec une forte participation des personnes détenues qui devaient imaginer le scénario d'un petit film musical. Imaginer un personnage, un lieu, une action, une fin, le tout accompagné de divers musiques jouées par Victor. Une occasion de faire entrer la musique classique dans un lieu qui ne l'accueille pas habituellement : la détention. Et l'occasion aussi pour les personnes détenues de découvrir que la musique classique peut être une belle découverte. À la fin de l'atelier, Nathalie Kleczinski a vu « des étoiles briller dans les yeux des détenus », comme des enfants qui découvraient que la musique ne se limitait pas au rap ou au RnB. Nous remercions par le biais de cet article, les organisateurs des Concerts de Poche, ainsi que tous les participants aux différents ateliers : personnes détenues, résidents de la maison de retraite et élèves de l'école de la Colombe. Illustration sur le CPSF prise par Anne-Laure Réveillard, en charge de la culture au sein du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Centre Pénitentiaire Sud-Francilien.

Signature du bail de la microcrèche

Le 27 octobre la microcrèche de Réau a officiellement changé de gestionnaire. Madame Soyez, qui gère quatre micro-crèches sous l'enseigne « Les Petites Histoires » et Alain Auzet, Maire de Réau, ont ratifié le nouveau bail actant ce changement puisque les locaux appartenaient à la commune. Des travaux d'extension sont prévus à l'été 2024. La commune souhaite beaucoup de réussite aux « Petites Histoires de Réau » et espère que les bambins accueillis s'épanouiront pleinement dans cette nouvelle structure.



passé à Réau ?

« Lu dans la presse » : la République de Seine-et-Marne

LA RÉPUBLIQUE
de Seine-et-Marne

Seine-et-Marne.
29 logements
inaugurés à

Réau Les Foyers de Seine-et-Marne et la commune de Réau ont inaugurés, samedi 14 octobre, 29 nouveaux logements dans un bâtiment réhabilité. Les nouveaux logements ont été inaugurés samedi. C'était un ancien corps de ferme, composé d'un centre d'affaires et de 5 logements. C'est désormais un superbe bâtiment de 29 logements rénovés par les Foyers de Seine-et-Marne, qui avaient acquis les lieux en mars 2018, qui a été inauguré samedi 14 octobre au 51, rue d'Ourdy. C'est une bonne nouvelle pour Réau Alain Auzet, maire de Réau Si ce bâtiment devait, dans le premier projet, abriter 32 logements, il n'en offrira finalement que 29, pour répondre aux exigences du PLU (Plan local d'urbanisme), avec 30 places de parking dans la cour et 10 places visiteurs à l'extérieur de la résidence. « C'est une bonne nouvelle pour la commune », explique Alain Auzet, maire de Réau. Surtout qu'il s'agit de logements sociaux, ce qui correspond à de nombreuses demandes que l'on avait, même si Réau n'est pas soumis aux quotas de logements sociaux.

Nous l'avons été pendant quelques années, quand on a du inclure dans notre population les prisonniers de la prison de Réau. Mais depuis que le seuil est remonté à 3 500 habitants, nous n'y sommes plus assujettis... L'autre point positif, c'est qu'il s'agit d'un bâtiment réhabilité et non pas d'une construction neuve, dans le respect. Les 29 logements -6T1, 9T2, 9T3, 4T4, 1T5 dont 8 logements PMR- ont rapidement trouvé preneurs, et vont venir gonfler les chiffres de la population réaltaise. Sans trop de conséquences, notamment du côté des écoles, puisqu'une nouvelle classe avait déjà été ouverte lors de la rentrée de septembre, en prévision, notamment, de ces nouvelles arrivées...
- Eric Vanoverveld



La tempête Ciaran



La commune de Réau n'a pas échappé aux conséquences de la tempête Ciaran le 2 novembre 2023. Plusieurs arbres et branches sont tombés. Les services de la commune et du Département sont intervenus sur les dégâts causés. Un platane est notamment tombé sur la RD305 aux environs de la ferme d'Eprunes. La RD305 a été temporairement fermée entre Réau et Pouilly-le-Fort.

Pièce de théâtre

La commune a accueilli le 27 octobre à la salle des fêtes une représentation théâtrale. C'est la troupe «le petit théâtre de Grisy» qui nous a fait le plaisir de jouer la pièce «Vivement les vacances!». Cette compagnie de comédiens amateurs était déjà intervenue il y a quelques années à Réau, pour interpréter une autre pièce de Josiane Balasko. Il s'agit d'une comédie écrite par Christian Rossignol, qui traite de la vie de l'école au sein de la commune. L'entrée était libre, et une participation «au chapeau» était proposée aux spectateurs. La commune avait prévu un verre de l'amitié.



Notre police pluricommunale a 1 an !

Notre Police Pluricommunale est en place depuis un an, et se trouve être en pleine expansion pour s'inscrire à terme comme un acteur majeur de la sécurité du village. Les équipes travaillent en collaboration avec les services de mairie pour garantir la tranquillité, mais aussi la sécurité des habitants ainsi que le « bien vivre dans notre quotidien ». Ces agents présents, chaque jour, sur le terrain, sont au contact direct avec les habitants, commerçants et les différents partenaires qui composent notre commune comme les bailleurs sociaux (Habitat 77, FSM77) les Sapeurs-Pompiers du SDIS77 ou encore les agents du Département de Seine-et-Marne.

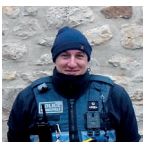
Quelles sont leurs interventions sur la commune ?

Les équipes de la police pluricommunale interviennent sur de nombreux faits sur la commune. Outre les patrouilles, ils sont aussi, aux côtés des enfants, comme ce fut le cas à l'école de la Colombe pour les permis vélos et piétons. Elles jouent aussi un rôle de sensibilisation auprès des élèves mais aussi des habitants en les informant sur les Vols Fausse Qualité, par exemple. Leurs actions se poursuivent dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

Comme vous avez pu le constater, ils prennent leurs marques mais ce sont aussi vos remarques et suggestions qui guident leur travail en menant des actions là où cela est nécessaire. C'est notamment le cas en les aidant à identifier les problèmes liés au stationnement, à la vitesse ou à toutes formes d'incivilités entrant dans le cadre de leurs fonctions.



Interview de Vincent Dhenin, responsable adjoint de la police pluricommunale



Comment s'est déroulée cette première année à Réau ?

Cette première année s'est bien déroulée et est passée très vite. Nous avons découvert une jolie commune avec ses hameaux qui est agréable au quotidien. Les habitants sont très avenants envers nous. La collaboration avec les services de la mairie s'est faite naturellement et facilement.

Comment pensez-vous que les habitants de Réau jugent votre présence ?

Je pense que notre présence a été bien perçue et qu'elle rassure la population. La proximité est facile et même après quelques médiations, les parties nous invitent à boire le café.

Les administrés sont rassurés d'avoir une police qui peut intervenir rapidement. Ils peuvent également se déplacer au poste de Police Municipale pour certaines déclarations.

Quelles sont les interventions les plus courantes sur la commune ?

Les interventions pour cette première année ont surtout été du stationnement abusif (+ de 7 jours) ou gênant. Des contrôles routiers ont été effectués sur différents points de la commune avec beaucoup de prévention et de discernement. Les points de surveillances principaux sont sur les zones accidentogènes. Le respect de la signalisation « STOP » et des feux de croisement. Le plan vigipirate étant à son maximum « urgence attentat », nous sommes présents au maximum sur les festivités.

Quels seraient vos souhaits pour améliorer le service de la police pluricommunale à Réau pour 2024 ?

Que 2024 soit aux couleurs de 2023 !



passé à Réau ?

Interview de Karine Langeard, responsable de la police pluricommunale



Comment s'est déroulée cette première année à Réau ?

2023, année de l'expérimentation et de la mise en place opérationnelle, fut pour moi importante car elle venait concrétiser plus d'un an de travail de fond et de mise en place administrative. Les grands axes de la politique locale de sécurité de Monsieur le Maire m'ont été clairement exposés et nous avons su les transposer en objectifs opérationnels afin de garantir la tranquillité des Réaltais. Je vais parler au nom de l'équipe, nous sommes ravis de travailler sur un nouveau territoire limitrophe à Vert-Saint-Denis car certaines de nos frontières s'imbriquent et cela permet de maintenir un maillage territorial. Réau est une ville/village où il fait bon vivre. Travailler y est agréable. Nous travaillons en étroite collaboration avec les agents communaux. Nous sommes tous réactifs dans les domaines qui nous concernent et la transmission des informations fluide. Au travers de nos différentes prises de contact que ce soit avec les commerçants et/ou avec les administrés, nous avons pu constater que de manière générale, notre présence est très bien perçue et était un besoin pour tous. La proximité est l'essence même de notre métier et ce que nous mettons en application sur le territoire réaltais.

Comment pensez-vous que les habitants de Réau jugent votre présence ?

Il a fallu d'abord nous faire connaître. Il est vrai que d'intégrer une nouvelle force de police sur un territoire n'est pas toujours simple. Il faut renouer les contacts et donner à nouveau confiance. C'est comme une nouvelle relation. Dans l'ensemble, les Réaltais apprécient nous croiser, nous parler. Une majorité, nous font de bons retours. Il y a toujours des mécontents car nous ne pouvons satisfaire tout le monde. Nous avons réussi quelques petites victoires sur de la résolution des conflits et soulager le quotidien de certains administrés. Pour la petite anecdote, je me souviens, à Halloween, avoir croisé Dracula non loin du cimetière lors d'une surveillance.

Il était chargé de bonbons et m'a raconté ses exploits. Ce sont des petits moments qui sortent de notre quotidien et c'est aussi pour cela que nous exerçons notre métier.

Quelles sont les interventions les plus courantes sur la commune ?

Je n'ai pas grand-chose à ajouter de plus que Vincent. Je tiens à souligner également les actions de prévention menées auprès des élèves de CP et de CM2 pour les permis piétons et vélos. Dans la continuité de cette action, l'agent chargé de la prévention a également effectué des contrôles à la sortie de l'école pour rappeler aux parents les règles du code de la route pour la sécurité de tous. La pédagogie est également un pan de notre métier.

Quels seraient vos souhaits pour améliorer le service de la police pluricommunale à Réau pour 2024 ?

En 2024, je souhaiterais que les réaltais nous sollicitent directement en composant le 01.64.10.59.03 et par mail à l'adresse suivante pm@vert-saint-denis.fr. Cela nous permettra de gagner en réactivité, de projeter un équipage plus rapidement sur place et d'obtenir des précisions sur la doléance. Je souhaite continuer nos actions sur Réau et pérenniser cette belle collaboration qui rappelle, est une idée novatrice sur Sénart.



Le don de plaquettes sanguines

Le don de plaquettes sanguines : Un Acte Vital qui sauve des vies

Les dons de plaquettes sanguines sont un acte altruiste qui joue un rôle crucial dans le sauvetage de vies. Les plaquettes, de minuscules cellules sanguines, sont essentielles à la coagulation et à la prévention des saignements excessifs. Les patients atteints de maladies du sang, de cancer ou en phase post-opératoire, ainsi que les victimes de traumatismes graves, dépendent souvent de ces dons pour maintenir des taux de plaquettes adéquats. Cet article explore l'importance du don de plaquettes et encourage la participation au sein de la communauté pour répondre aux besoins constants des hôpitaux et des patients.



Soyez un Héros au quotidien

Le don de plaquettes est un moyen de devenir un héros de la vie réelle. Votre générosité peut aider à sauver la vie de patients en situation critique. Si vous êtes éligible pour le don de plaquettes, envisagez de faire ce geste qui fait la différence. Votre contribution peut apporter un immense soulagement à ceux qui luttent contre des maladies graves. Pour en savoir plus sur les centres de don de plaquettes près de chez vous et sur le processus de don, contactez votre organisme de collecte de sang local. Rejoignez la communauté de donateurs et faites une différence significative pour ceux qui en ont le plus besoin.

Comment fonctionnent les dons de plaquettes ?

Le processus de don de plaquettes est un peu différent de celui du don de sang total. Une machine appelée «séparateur de cellules» est utilisée pour recueillir sélectivement les plaquettes tout en retournant le reste du sang au donneur. Les plaquettes sont ensuite disponibles pour une utilisation immédiate dans les soins médicaux. Un seul don de plaquettes peut aider plusieurs patients. Le besoin constant en plaquettes signifie que les donateurs sont indispensables pour répondre à la demande, en particulier en cas d'urgences médicales. C'est une manière directe pour les individus de contribuer à la santé et au bien-être de la communauté.



Pour donner vos plaquettes, une seule adresse :

EFS MELUN
270 avenue Marc Jacquet
77000 Melun
Téléphone : 01.81.74.23.78

Les trucs et astuces du Smitom Lombric : des pastilles de lave-vaisselle

Ce qu'il vous faut :

- 200 g de cristaux de soude
- 200 g de sel de table
- 200 g de bicarbonate de soude
- 18 cl de jus de citron
- 1 bocal en verre étanche
- 1 cuillère en bois
- 1 grand récipient
- 1 moule à glaçons



Verser les cristaux de soude, le sel puis le bicarbonate de soude dans un grand récipient. Mélanger le tout à l'aide de la cuillère en bois. Continuer de remuer tout en versant le jus de citron. Cette réaction chimique provoque la création d'une mousse. Mélanger pendant 1 minute. Répartir le mélange dans un moule à glaçons à l'aide de la cuillère en bois. Tasser correctement la préparation dans le moule. Laisser les pastilles durcir pendant 48 heures. Stocker les pastilles dans un bocal hermétique avec son étiquette.

Le musée de la Gendarmerie Nationale situé à Melun

Installé depuis 1946 au sein de l'école des officiers de gendarmerie de Melun, le musée de la gendarmerie avait grand besoin de s'agrandir et se moderniser pour exposer une collection qui s'est étoffée au fil du temps. Un partenariat entre la gendarmerie nationale, la communauté d'agglomération Melun - Val de Seine et la ville de Melun, s'est concrétisé par le projet de construction d'un nouveau musée financé par l'intercommunalité. Le musée originel a fermé en 2007 pour permettre la dépose, l'inventaire et le récolement des collections. Le nouveau musée de la gendarmerie s'est ouvert au public le 10 octobre 2015, après deux ans de travaux, et a été inauguré par le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, le 17 décembre. Il a pris place dans un bâtiment de caserne complètement rénové. La façade, entièrement remaniée, conjugue classicisme et modernité. Elle est ornée d'une immense grenade enflammée, symbole de la gendarmerie, qui marque l'entrée du musée. Les alentours ont été agréablement aménagés et paysagés. Labellisé « Musée de France », le musée fait découvrir au grand public le patrimoine exceptionnel d'une des plus anciennes institutions françaises, riche d'une collection qui dépasse les 30 000 objets et documents.



Certaines pièces originales plongent le visiteur dans les grandes affaires de l'Histoire de France: menottes employées pour l'arrestation de l'anarchiste Bonnot, carabine utilisée pour commettre le triple meurtre de l'affaire Dominici en 1952. C'est pendant la guerre de cent ans, en 1373, que « les Maréchaussées » qui tirent leur nom de leur subordination aux maréchaux de France ont été institués en juridiction souveraine pour préserver l'ordre dans le royaume et les armées. En 1720, un édit impose la création d'une compagnie de « Maréchaussée » dans les 36 provinces françaises. En 1791 la « Maréchaussée » prend le nom de gendarmerie nationale avec intégration dans l'armée. Plus de deux siècles plus tard ce terme est parfois encore utilisé pour qualifier les gendarmes !

Une spectaculaire vitrine suspendue, la plus grande d'Europe, représente une prouesse technique par ses dimensions 18 mètres de long, sur 8,5 mètres de haut. Visible des 3 niveaux elle semble transpercer le bâtiment et constitue la colonne vertébrale du musée. Elle accueille 44 mannequins de gendarmes des deux sexes, 13 de chevaux ainsi qu'une moto qui témoignent de l'évolution des costumes, équipements et montures de la gendarmerie à travers les siècles. Le musée de la gendarmerie s'articule autour d'une exposition permanente répartie sur les deux étages et des expositions temporaires dans une salle de 200 m² au rez-de-chaussée. Actuellement et jusqu'au 7 janvier 2024 : « Artisans et artistes de la garde républicaine ». Le visiteur découvre la collection permanente dans de petites salles et alcôves situées de part et d'autre de la vitrine suspendue. Chronologie et thématique sont les fils conducteurs du parcours qui retrace l'histoire de la gendarmerie à travers les époques et les régimes successifs du moyen âge à nos jours. L'histoire de cette institution est effectivement étroitement liée à l'Histoire de France et ses multiples guerres, changements de régimes et révolutions successifs. De 1339 à nos jours, la gendarmerie a connu de nombreuses évolutions, considérables depuis 1945 et s'est sans cesse adaptée pour devenir aujourd'hui une arme performante et moderne. Le cheminement à travers les siècles s'achève par les missions et unités spécialisées de la gendarmerie actuelle, l'apparition des femmes dans l'institution (1ère femme à intégrer l'école des officiers en 1987) et par une partie plus ludique, les gendarmes dans le cinéma, la représentation des gendarmes dans la société (guignol, caricatures, affiches humoristiques) etc... De nombreux objets: uniformes et costumes, coiffures, emblèmes, insignes, plaques de ceinturon, armes diverses, photos et toiles, vitrines de mise en scène ainsi que les outils numériques, les ambiances sonores et lumineuses contribuent à rendre le parcours interactif et attrayant.



Nouveau membre

Nous accueillons en tant que membre bénévole, Monsieur Stéphane CORMIER, habitant de longue date du hameau d'Ourdy. Les membres du CCAS le remercient pour le temps qu'il donnera à la commune.



Le centre de loisirs

Le CCAS peut participer aux frais de centre de loisirs pour les enfants scolarisés jusqu'en CM2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours dans les conditions suivantes :

- Enfants domiciliés sur la commune de REAU et fréquentant le centre de loisirs de Réau ou un autre centre de loisirs (sur la base du tarif du centre de loisirs de Réau).
- Fréquentation minimum de deux jours et maximum de 20 jours dans l'année en cours.

Les enfants scolarisés à Réau mais non domiciliés sur la commune, et fréquentant le centre de loisirs ne pourront pas prétendre à cette aide. Il convient de s'adresser à la mairie du domicile.

Couple avec enfants :

- Tarif unique : 2 € par jour (20 jours maximum).

Famille monoparentale :

- Tarif unique : 3,50 € par jour (20 jours maximum).

Pièces à fournir :

- Facture acquittée de l'inscription
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Livret de famille



L'aide au permis de conduire

Le CCAS peut participer aux frais de permis B ou conduite accompagnée des personnes âgées de 26 ans maximum et domiciliées depuis plus de six mois sur la commune de REAU.

- Participation de 150 € à la formation théorique et pratique.
- Cette participation sera versée une seule fois par personne et pour une première présentation aux examens de formations théoriques et pratiques. La participation du CCAS ne pourra pas dépasser 30 % du reste à charge, toutes autres aides déduites.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée de l'auto-école
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Attestations de réussite aux formations théoriques et pratiques



Vaccination grippe et Covid-19

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le mardi 17 octobre 2023 en France. Le vaccin est le meilleur moyen de se protéger et de protéger les autres contre le virus. Cette année, il est recommandé, pour les personnes les plus à risque, de réaliser conjointement les vaccins contre la grippe et contre le Covid-19. Les deux virus circulant sur la même période automnale, il est recommandé de se vacciner contre ces deux virus différents. Afin de limiter les consultations chez le professionnel de votre choix qui effectuera les injections, il est conseillé d'effectuer les vaccinations le même jour en deux sites distincts (par exemple, un vaccin dans chaque bras le même jour).



(source : ameli.fr)

PLAN GRAND FROID

En cas de plan grand froid, il est essentiel de prendre des précautions pour assurer la sécurité et le bien-être de chacun. Voici quelques conseils généraux à suivre :

- Protéger les personnes vulnérables : assurez-vous que les personnes âgées, les enfants en bas âge et les personnes malades ou handicapées sont en sécurité et bien protégées contre le froid.
- S'abriter correctement : restez à l'intérieur autant que possible. Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement avec des vêtements en couches.
- Protéger du froid : portez des vêtements chauds, des gants, un bonnet et des chaussures adaptées. Évitez les expositions prolongées au froid.
- Chauffer en sécurité : si vous utilisez des dispositifs de chauffage, assurez-vous qu'ils sont en bon état de fonctionnement et utilisez-les conformément aux consignes de sécurité.
- Éviter les déplacements inutiles : limitez les déplacements non essentiels par temps froid pour éviter les risques liés aux conditions météorologiques.

Bientôt un nouveau programme immobilier dans le bourg

Nous l'évoquons il y a quelques mois sans pouvoir donner plus de précisions : un permis de construire a été accordé courant décembre au promoteur SNC Les Nouveaux Constructeurs, pour la construction d'un programme de 34 maisons individuelles dans le bourg. Contrairement à toutes les opérations réalisées jusqu'à présent à Réau, il s'agit là d'une opération de « promotion » (toutes les constructions seront l'œuvre du promoteur) afin de garantir la meilleure harmonie possible. Tous les logements seront vendus en « accession » à des particuliers. Il n'y aura donc pas de logements sociaux. Le projet s'articulera autour d'une rue centrale, de la rue de Cramayel vers la rue d'Ourdy. Il a fait l'objet de plusieurs présentations en commission urbanisme. Les membres de la commission ont ainsi pu l'amender. Ils ont, par exemple, demandé que chaque habitation dispose de deux places de stationnement, non couvertes et non clôturées. Le programme est ouvert sur son environnement puisqu'il permettra par exemple aux habitants de la rue des Acacias de rejoindre le centre du bourg à pied de façon plus directe, par la création d'une sente piétonne. Situé dans le périmètre de conservation autour de l'église, il a également été visé par l'architecte des Bâtiments de France.

Les prévisions du promoteur

- Décembre 2023 : arrêté de délivrance du permis de construire
- Mars 2024 : fin de la période de recours des tiers
 - Septembre 2024 démarrage des travaux
 - Été 2026 : livraison du programme de logements



Celui-ci a fait évoluer le projet en exigeant la conservation d'un bâtiment et l'intégration de pierres de parements sur certaines façades et murs de clôture. L'architecte du programme est le cabinet EMMANUEL GUTEL ARCHITECTE ET ASSOCIES - EG2A.



Rétrocession de l'allée d'Esseune



Lors de sa séance du 6 Novembre 2023, le conseil municipal a délibéré favorablement sur la rétrocession dans le domaine public du lotissement de l'allée d'Esseune. Cette rétrocession sera officielle dès lors qu'un acte notarié aura été signé entre la commune et l'ASL qui gère cette copropriété. Des travaux de remise en état de la voirie sont nécessaires. La commune envisage d'inscrire ces travaux au budget 2024. L'éclairage public et les réseaux sont gérés depuis plusieurs années par Grand Paris Sud.

Le mur sud du parc de la Mairie

Suite à une détérioration des murs du parc de la mairie, la commune a engagé depuis plusieurs années une restauration par tranches. Un mur restait à restaurer, celui situé côté Sud. C'est désormais chose faite. Il ne restera à présent plus que le jointoiment d'une partie du mur côté parc à réaliser en 2024.



Des éléments de mobilier urbain



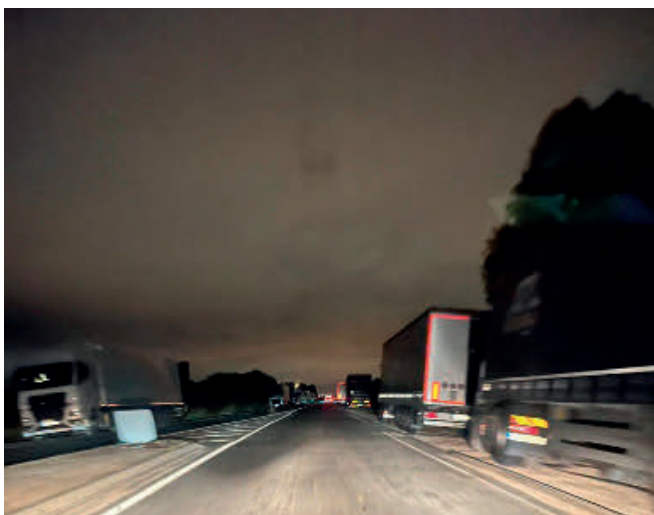
Plusieurs équipements ont été installés ou sont en cours d'installation ces deux derniers mois par les agents des services techniques : des panneaux de signalisation, des panneaux d'affichages libres, des poubelles, des distributeurs de sacs à déjections canines, des hôtels à insectes, et des cabanes à mésanges.

Fin des aménagements sur la RD 57

Comme convenu lors d'une réunion entre la commune et le Département, celui-ci a réalisé des buttes de terre de part et d'autre de la RD57, entre le giratoire de l'autoroute A5b et l'intersection RD57/RD305. Des plots ont également été posés sur les terre-pleins centraux afin d'empêcher les poids lourds d'y stationner. Le « tourne-à-gauche » situé à cette même intersection a été modifié pour une meilleure visibilité. C'est l'option d'un « carrefour à l'indonésienne » (et oui, ça existe dans le code de la route français !) qui a été retenue, compte tenu de la configuration des lieux.



Après



Avant



Après

La soirée Halloween

Le 28 octobre dernier s'est déroulée la soirée Halloween organisée par le Comité des Fêtes. Ambiance, déguisements et horreur étaient au rendez-vous ! Tous les membres du Comité des Fêtes ont été ravis de voir que tous les participants avaient joué le jeu ! Merci encore à tous pour votre présence à cette soirée qui fût un agréable succès.



Évènements du Comité des Fêtes

- Le samedi 13 janvier 2024 à 17h : l'Assemblée Générale, suivi du repas convivial annuel avec les bénévoles.



- Le samedi 3 février 2024 : la soirée jeux



- Le samedi 20 avril 2024 : la soirée orientale



Dégustation du Beaujolais 2023



Le 16 novembre dernier, comme chaque année, les Réaltais ont pu se réunir pour l'emblématique soirée du Beaujolais nouveau. Pour cette occasion, le Comité des Fêtes a organisé une dégustation du cru 2023. Afin d'accompagner cette dégustation, un buffet était également à disposition des participants. D'ailleurs, bon nombre de Réaltais étaient au rendez-vous ! Encore merci à tous pour votre présence.

Le club de Loisirs

Le 25 octobre dernier, le club de loisirs de Réau s'est transformé en un lieu ensorcelant nous prouvant qu'il n'y a pas d'âge pour célébrer Halloween. Les participants ont rivalisé d'imagination avec des déguisements des plus travaillés, offrant une parade de magnifiques sorcières et de monstres sortis tout droit d'un conte fantastique. Quelques friandises sont venues ajouter une touche sucrée à cet après-midi convivial autour d'une partie de belote ou de tarot.

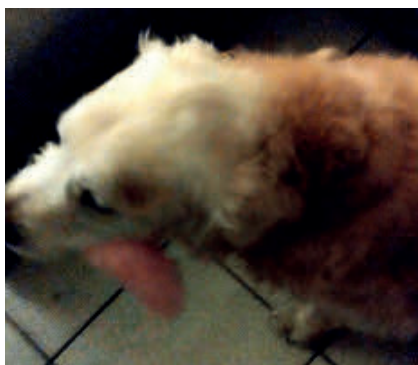


Retour sur l'identification animale grâce au lecteur de puce de l'ICAD

L'association Réau Jeunes se mobilise activement pour le bien-être des animaux en offrant un service essentiel à la communauté locale. Dotée d'un lecteur d'identification de puce ICAD, notre équipe se tient prête à se déplacer gratuitement pour identifier les animaux trouvés, ainsi que ceux malheureusement retrouvés décédés. Que vous ayez découvert un compagnon à quatre pattes perdu dans votre quartier ou que vous ayez malheureusement retrouvé un animal sans vie, notre association s'engage à apporter son aide. Grâce à notre lecteur ICAD, nous sommes en mesure de scanner la puce d'identification de l'animal, facilitant ainsi sa restitution à son propriétaire dans le cas d'une découverte en vie. Dans le cas d'une triste découverte, l'identification demeure importante pour informer les propriétaires et leur permettre de faire leur deuil. Si vous trouvez un animal, Méline Kleczinski, Présidente de l'association se déplacera sur Réau sur appel au 06.15.81.13.99. Attention, que l'animal soit identifié ou non, l'association ne le prendra pas physiquement en charge.

Voici quelques-unes de nos belles histoires :

Hippon, golden retriever de 11 ans, a retrouvé ses maîtres le 21 novembre 2023



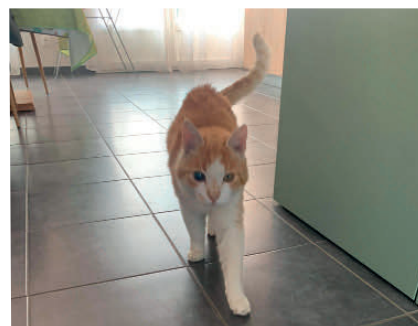
Iron Man, jack russel a retrouvé ses maîtres le 10 avril 2022



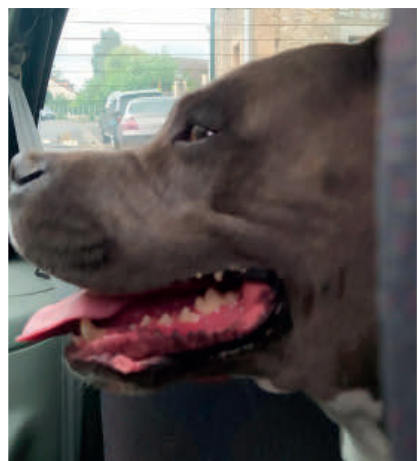
Callisto, petite chatte écaille de tortue, a retrouvé ses maîtres le 6 septembre 2021



Zizou, a retrouvé ses maîtres le 26 juillet 2021



Ce mignon staff a retrouvé ses maîtres le 6 août 2021



Les médailles Petlink

L'association dispose également de médailles PETLINK vendues au prix de 5 € au lieu de 10 € sur le site public. Ces médailles sont reliées à la puce ICAD du chien ou du chat et peuvent être lues à l'aide d'un smartphone, simplement en scannant un QR Code. Le maître est ainsi prévenu par SMS que son animal a été retrouvé. Pour obtenir une médaille PETLINK, vous pouvez contacter Méline au 06.15.81.13.99 ou l'association par mail à reaujeunes@gmail.com.

Calendrier de collecte des déchets

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024

RÉAU

Sortir les poubelles et les encombrants la veille de la collecte à partir de 18h. Les collectes s'effectueront pas lieu les 3 jours fériés suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre 2024.

SECTEUR 1 Centre-ville, centre-ville, communes + Grand-Paroisse-Sud
SECTEUR 2 Centre-ville, centre-ville, communes + Grand-Paroisse-Sud

 <p>Mettre les déchets à l'intérieur d'un sac fermé dans la poubelle ou la borne (50L min)</p> <p>Lundi & Jeudi Collecte du 1^{er} janvier reportée au mardi 2 janvier</p>	 <p>Déposer les emballages vides et surs, en VMC, dans la poubelle ou la borne, sans les mettre à l'intérieur d'un sac</p> <p>Mercredi Collecte du 1^{er} mai reportée au jeudi 2 mai Collecte du 25 décembre reportée au jeudi 26 décembre</p>	 <p>Envelopper les pots, bocaux et bouteilles en verre</p> <p>Bornes d'apport volontaire</p>
<p>Lundi Collecte du 1^{er} janvier reportée au mardi 2 janvier</p>	<p>Mercredi Collecte du 1^{er} mai reportée au jeudi 2 mai Collecte du 25 décembre reportée au jeudi 26 décembre</p>	<p>Bornes d'apport volontaire</p>
 <p>Intendus : gravats, débris de matériaux, déchets électriques, vêtements, miroirs, pots de peinture, huile, etc.</p> <p>4^{ème} jeudi de chaque mois Collecte réservée aux habitations du secteur 1</p>	 <p>1 poubelle + 5 fagots frais < 120cm</p> <p>Jeudi du 14 mars au 12 décembre</p> <p>Sapin de Noël sans sac et non feuillé 11 et 25 janvier</p> <p>La collecte des déchets verts est réservée à l'habitat pavillonnaire</p>	 <p>Travaux de démolition > 3 déchets grandpublic.fr</p> <p>SMITOM - Lombric 0 800 814 910 www.lombric.com</p> <p>Conditions d'accès et horaires : www.lombric.com</p>
<p>Sur RDV au numéro Vert 0 800 800 408</p>	<p>SMITOM - Lombric 0 800 814 910 www.lombric.com</p>	<p>SMITOM - Lombric 0 800 814 910 www.lombric.com</p>

UNE QUESTION ?
contact@grandparoisseeast.fr
0 800 97 31 91

VOTRE POUBELLE EST CASSÉE OU SA TAILLE N'EST PAS ADAPTÉE ?
Étudiez ensemble vos besoins. Contactez le formulaire sur dechets.grandparoisseeast.fr

RETROUVEZ VOS JUMES PERSONNALISÉS AVEC VOTRE ADRESSE

Grand Paroisse Sud



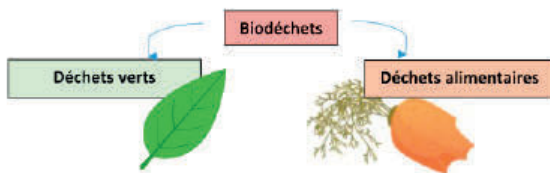
RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

UN PAYS DE GRAND PAYS DE SUD

Tout sur les biodéchets

1. Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets sont définis dans l'Article L541-1-1 du Code de l'Environnement comme étant : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».



Les biodéchets représentent aujourd'hui encore 1/3 de nos OMR* (Ordures Ménagères Résiduelles). Néanmoins, ces déchets, après tri, sont valorisables sous forme de matière (compost, digestat...) mais également sous forme d'énergie (chaleur, électricité, bio-carburant).



2. Quelles sont les obligations au 1er janvier 2024 ?

La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 impose aux collectivités territoriales compétentes de proposer une solution de tri à la source des biodéchets (déchets végétaux + déchets alimentaires) aux ménages à partir du 1er janvier 2024.

3. Quelles sont les solutions proposées par GPS ?

Pour répondre à cette obligation, GPS propose d'ores et déjà différents dispositifs à ses habitants : Pour la gestion des déchets verts :

- Le compostage
- La collecte en porte-à-porte : une collecte saisonnière et spécifique est mise en place sur chaque commune. (Retrouvez le calendrier de collecte de votre ville ici).

Pour la gestion des déchets alimentaires :

- Le compostage

La Maison de l'Environnement

La Maison de l'Environnement, équipement de l'agglomération Grand Paris Sud, a une mission pédagogique et une vocation d'accueil du public et des scolaires. Tout au long de l'année, elle propose de nombreuses animations de sensibilisation à la protection de l'environnement. La Maison de l'Environnement ce sont 7 000 m² d'espaces en libre accès pour voir, toucher, humer, tester et même goûter. Un lieu ouvert aux familles qui pourront y découvrir une mare qui grouille de vies, des ruches, des animaux de la ferme, un éco-jardin malin, une graterie, un espace habitat écologique ou encore une maquette ludique et interactive du cycle de l'eau domestique. Ici, pas de principes, des actions ! La Maison de l'Environnement récupère l'eau de pluie, se chauffe au bois, assainit ses eaux usées grâce à des filtres plantés de roseaux, utilise des toilettes sèches et bien sûr composte ses biodéchets... et vous explique comment faire. Bref, vous y découvrirez des solutions simples permettant de réduire votre empreinte écologique. Tout au long de l'année, elle propose de nombreuses activités, animations et manifestations, dans un cadre exceptionnel, pour sensibiliser ses publics à l'importance de changer nos façons de vivre au quotidien pour préserver notre environnement.

La Futaie, Bois de Bréviande, D 346,
77240 Vert-Saint-Denis, France
01 64 10 53 95

Courriel : maison-environnement@grandparissud.fr

Horaires : Ouvert du mardi au dimanche

De 14h à 18h de mars à octobre

De 14h à 17h de novembre à février

Fermé le lundi

Fermé les 24, 25, 31 décembre et 1er janvier

Les visites sont libres et gratuites

Vos cendres de bois transformées en produits d'entretien !

La cendre de bois, naturellement riche en potasse, est un dégraissant naturel utilisé depuis la nuit des temps pour laver le linge. Associée à de l'eau de pluie (sans calcaire) et à des huiles essentielles qui assainissent et désinfectent, la cendre devient une lessive de bonne qualité, totalement naturelle et sans impact sur la planète.

Apportez-nous vos cendres de bois (bûches et pellets) et vos bidons de lessive vides : ils seront récupérés régulièrement par Sarah, de l'association seine-et-marnaise Soignolaine située à Soignolles-en-brie, qui fabrique et transporte cette lessive.

La cendre de granulés de bois est plus sombre et plus « agressive ». Des tests sont en cours pour en faire un produit de nettoyage pour les sols et les vitres d'inserts ou de poêles. Les cendres de la chaufferie bois et des poêles de la Maison de l'Environnement de Grand Paris Sud seront également recyclées par ce circuit court et local. Les lessives à base de cendres seront utilisées sur le site de la Maison de l'Environnement dans la machine à laver.



Installer des caméras chez soi

Se protéger et protéger son habitation est tout à fait naturel, cependant nous ne devons pas nous mettre dans l'illégalité lors de l'installation de caméra chez soi. Quelques réflexes à adopter et à éviter :

- Il est interdit de filmer un espace public ou la propriété de quelqu'un d'autre. Vous ne pourrez ainsi filmer que les abords immédiats de votre propriété (le pas-de-porte, la façade, jardin...)
- Ne pas filmer la voie publique, même pour surveiller votre véhicule garé devant votre domicile



Les brèves du conseil municipal

Le Conseil Municipal du 6 novembre 2023 :

- adopté le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023.
- accepté le projet de rétrocession dans le domaine communal des espaces communs du lotissement d'Esseaune.
- accepté une convention financière avec la ville de Melun, pour la prise en charge partielle des frais de restauration d'un enfant scolarisé.
- accepté une convention financière avec la ville de Melun, pour la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant.
- décidé d'adopter par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 version développée à partir du 1^{er} janvier 2024.
- décidé de nommer un coordonnateur communal et deux suppléants pour l'exécution durecensement 2024.

Les horaires d'ouverture de la Mairie

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi de 14h à 18h
Mardi et Vendredi de 10h à 12h

En dehors de ces permanences, accueil du public **uniquement** sur rendez-vous pris au préalable.

Accueil téléphonique :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Jour de fermeture : le mercredi toute la journée.

Mairie de Réau

2 rue de la Croix des Anges
77550 Réau

01 60 60 85 55 / accueil@reau.fr
Site Internet : www.reau.fr

Ramassage des sapins de Noël



Le ramassage des sapins de Noël aura lieu selon deux dates différentes : le jeudi 11 janvier 2024 et le jeudi 25 janvier 2024. Afin d'assurer le bon déroulement de ce ramassage, pensez à sortir vos sapins uniquement aux dates indiquées. De plus, les sapins ne doivent pas être floqués ni emballés. Dans le cas contraire, ceux-ci ne pourront évidemment pas être ramassés.

Une aide de la région pour les différents types de chauffage

La Région Île-de-France aide les particuliers à faire face à l'augmentation des factures énergétiques en choisissant un mode de chauffage plus écologique.
Pour quel type de projet ?

Le bénéficiaire doit remplacer des équipements de chauffage anciens, qu'ils soient à usage principal ou d'appoint, par l'un des équipements suivants : chauffage et/ou production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique, pompe à chaleur autres que air/air dont la finalité essentielle est la production de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, chauffe-eau thermodynamique équipé d'une pompe à chaleur, Système hybride associant les équipements ci-dessus et l'énergie électrique. Equipement de chauffage bois performant labellisé Flamme Verte ou équivalent (sous conditions, et notamment le renouvellement d'un équipement bois utilisé comme chauffage principal). Les autres types d'équipements sont exclus du dispositif.

Qui peut en bénéficier ?

Le bénéficiaire doit être propriétaire occupant de la résidence principale concernée, achevée depuis plus de 2 ans et située en Île-de-France.

Préinscriptions en maternelle

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2024, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2021 et des enfants nouvellement arrivés à Réau. Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et du carnet de vaccination. Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire. Vous pourrez alors confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de La Colombe, Madame Cécile VANDENBORN.



Quelle est la nature de l'aide ?

Jusqu'à 1.000€.

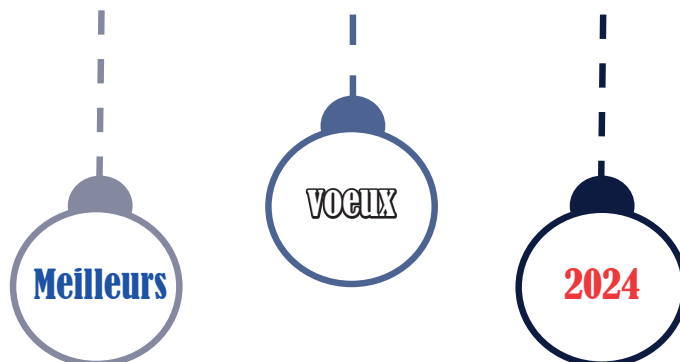
Sous certaines conditions, cette aide peut être bonifiée par l'ADEME jusqu'à 1.500€ pour le remplacement d'un ancien de chauffage au bois datant d'avant 2002 dans une commune de la zone de sensible pour l'air (liste figurant dans le document à télécharger).

Démarches

Les demandes doivent être déposées sur mesdemarches.iledefrance.fr (« Fonds Air-Bois / Renouvellement des chauffages au fuel, au bois ou au charbon ») au plus tard dans les 3 mois suivant l'achat de l'équipement.

Pour toute demande après le dépôt : renouvellement-chauffages@asp-public.fr.

Annnonce des voeux du maire



Voeux du Maire et du Conseil Municipal

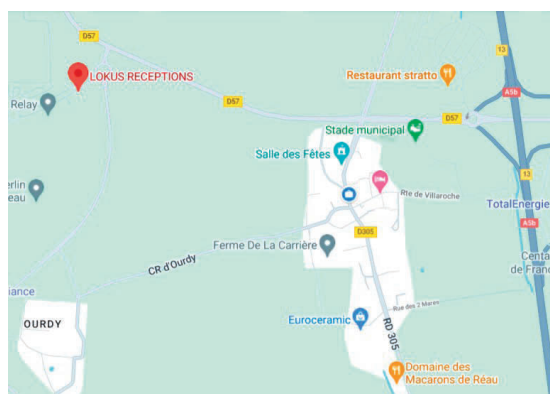
Lundi 15 janvier 2024 à 19h30

Alain Auzet, Maire de Réau et les élus du Conseil Municipal seront ravis de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des voeux.

L'occasion de revenir sur l'année écoulée et de découvrir les projets qui jalonneront l'année 2024. Nous partagerons ensuite un moment convivial autour d'un verre de l'amitié.

Attention : cette année la cérémonie de voeux se déroulera à la

Salle de réception LOKUS
2000 rue Denis Papin
77550 Réau



Le recensement de l'année 2024

Cette année, la commune de Réau réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins, et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir de mi-janvier.

Des agents recenseurs viendront à votre domicile entre le 18 janvier et le 17 février 2024, ils seront munis d'une carte officielle tamponnée par la mairie indiquant leur nom, prénom et une photo d'identité. Début janvier, nous vous communiquerons le nom des agents recenseurs qui auront été désignés.



Recensement de la population 2024

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.
Pour en savoir plus

le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

INSEE / RÉAUCOURT

Mémo

Les numéros utiles

Mairie : 01 60 60 85 55

Centre communal d'action sociale :

01 60 60 90 42

École de la Colombe : 01.60.60.30.74

Médecins d'Urgence :

Visites à domicile :

0825 56 77 00

Consultations à Vert Saint Denis :

0825 74 77 37

Commissariat de Moissy Cramayel :

01.64.13.50.00

Police Pluricommunale de Vert-Saint-Denis

Accueil physique du public :

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 18h

2 rue Pasteur - 77240 Vert-Saint-Denis

Téléphone 01.64.10.59.03

Mail : pm@vert-saint-denis-fr



MEMO

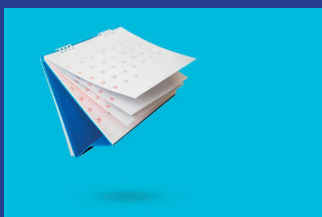
Les évènements à venir

13 janvier 2024 : AG du Comité des Fêtes

15 janvier 2024 : Voeux du Maire

3 février 2024 : Soirée jeux

20 avril 2024 : Soirée orientale



Ramassage des containers déchets :

Bac Vert : lundi

Bac Jaune : mercredi

Bac Marron : Jeudi

La collecte des bacs marrons est suspendue chaque année aux environs du 15 décembre et reprend le 14 mars.

Passage de la balayeuse :

Jeudi 18 janvier 2024

Jeudi 15 février 2024

Jeudi 14 mars 2024